



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 23/04/19



La FNAIM réalise une enquête nationale auprès de centaines de milliers de copropriétaires

Afin de réagir aux dernières déclarations du gouvernement, la FNAIM, 1^{ère} organisation des professionnels de l'immobilier, a lancé une enquête nationale auprès de centaines de milliers de copropriétaires.

Le nombre de retours déjà reçus à ce jour lui permettra de contribuer dans les prochaines semaines au débat public dans le cadre des ordonnances de la loi ELAN sur la copropriété et ainsi défendre sur la base d'une représentativité historique le statut de la copropriété et la profession de syndic.

Télécharger la brève



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Sujets connexes :



Les transactions toujours au plus haut, mais attention à la perte de confiance des ménages



Un procès en règle contre les syndics de copropriété : la FNAIM et l'UNIS réagissent d'une seule voix



La FNAIM s'engage et propose deux mesures pour soutenir la rénovation énergétique

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02